Chef-Boutonne
Entre sources et nature

Règlement concours photo Echo des sources

Article 1 : Objet du concours

Le concours photo de L'Echo des sources vise à faire découvrir des détails insolites de la commune de Chef-Boutonne aux lecteurs de son bulletin municipal. Il offre une récompense, par tirage au sort, à la personne qui aura trouvé le bon emplacement de l'élément présent sur la photographie qui sera publiée en page 8 des numéros de l'Echo des sources.

Article 2 : Conditions de participation

Les participants au concours photo doivent être majeurs. Si une personne mineure souhaite participer, il lui faut fournir une autorisation parentale.

Les propositions de réponses sont à envoyer à « journal@chef-boutonne.fr » avant le 1er jour du mois suivant la parution du numéro (ex : réponse à envoyer avant le 1er février pour la photo du numéro publié pour janvier et février).

Les participants devront communiquer leur nom et prénom pour que leur proposition soit validée.

Seuls les mails reçus avant cette date seront pris en compte lors du tirage au sort.

Le tirage au sort se fera via un outil en ligne automatisé.

Le ou la gagnante sera contacté par mail pour organiser la réception de son lot. Son nom sera mentionné dans le numéro suivant de l'Echo des sources en même temps que la bonne réponse.

Article 3 : Lots à gagner

Les lots à gagner pourront être :

- Des entrées gratuites pour une visite libre au château de Javarzay
- Des entrées à tarif réduit pour l'escape game du château de Javarzay
- Des entrées gratuites pour des séances de cinéma avec Ciné-Chef
- Tout autre lot d'une valeur maximale de 10€.

Le gagnant ne pourra en aucun cas demander à recevoir la valeur du prix en numéraire.

Article 4 : Contentieux

Pour toute réclamation vis-à-vis de ce concours, les personnes pourront contacter le service concerné en envoyant un mail à « journal@chef-boutonne.fr » ou en contactant l'accueil de la mairie de Chef-Boutonne.

Fait à Chef-Boutonne,

Le 30/10/2026

M. Fabrice Michelet, maire

MAIRIE DE CHEF-BOUTONNE (Deux-Sèvres)